



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1204

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Interfaçage entre les systèmes vidéo des flux routiers pour la réalisation du déport des images vers la police nationale - Autorisation de signer la convention - Attribution d'une subvention - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1204**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Interfaçage entre les systèmes vidéo des flux routiers pour la réalisation du déport des images vers la police nationale - Autorisation de signer la convention - Attribution d'une subvention - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans les situations de crise nécessitant une surveillance plus importante des biens et des personnes et, notamment, dans le cadre de l'Euro 2016, la préfecture du Rhône souhaite récupérer les flux des caméras vidéo de la Métropole de Lyon. Cela nécessite l'interconnexion des partenaires par interfaçage entre les systèmes vidéo pour la réalisation du déport des images vers le système de supervision générale de la police nationale.

L'objectif final est d'aboutir à un déport intégré des images comprenant une cartographie globale des caméras pour pouvoir ensuite visionner la caméra choisie aisément au sein de la cellule de crise et permettant ainsi aux services de sécurité de l'État d'adapter en temps réel le service d'ordre aux événements qui se produiraient.

Sont concernés par ce projet d'interfaçage les axes routiers de l'agglomération lyonnaise : voies métropolitaines et tunnels de la Métropole à travers le PC Criter, avec les flux vidéo non enregistrés des 230 caméras réparties sur l'intégralité du territoire de la Métropole, utilisées pour la surveillance du trafic urbain ; ainsi que les flux enregistrés des 600 caméras pour la gestion des tunnels de l'agglomération dont le tube modes doux du tunnel de la Croix-Rousse.

Au-delà de cet événement, l'utilisation des systèmes de vidéo et leur interfaçage doivent être opérationnels sans limitation de durée concernant les équipements et espaces publics des secteurs concernés. Les règles d'usage seront décrites par une convention établie entre la Métropole et l'État - Ministère de l'Intérieur. Ces besoins de partage de vidéo sont, par ailleurs, décrits dans le protocole de gestion des crises routières dans le département du Rhône et les conventions partenariales mises en œuvre sur les secteurs Part-Dieu et Confluence. Le présent dispositif n'est donc qu'une prolongation de ces différents engagements et doit, aujourd'hui, intégrer le développement technologique des systèmes informatiques en place.

Le montant d'investissement identifié pour le système d'interfaçage est de 131 760 € HT. La Métropole a déposé, au mois de février 2016, un dossier de demande de subvention d'équipement au Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD). Après instruction du dossier, les services de l'État ont accordé une subvention couvrant la totalité du montant d'investissement à mettre en œuvre, soit 131 760 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P12 - Ouvrages d'art et tunnels pour un montant de 131 760 € en recettes en 2016 à la charge du budget principal sur l'opération n° OP12O0421.

**2° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 131 760 €, par l'État - Ministère de l'Intérieur au profit de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'interfaçage des systèmes de vidéo-protection des flux routiers pour la réalisation du déport des images vers la police nationale,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'État - Ministère de l'Intérieur.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à son exécution.

**4° - La recette** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 1321 - fonction 847.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**